

Séance du 27 juin 2008

	<p>Présents (7/11) : GRANIER Lucien, PAPAIX Martine, GALIN Marcel, BONNET Marie-Anne, ROGALLE Bernadette, AMIEL Marie-Cécile, MAURETTE Jean-François.</p> <p>Absents (4/11) et ayant régulièrement accordés procuration : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, PAPAIX Yvan, BOURNETON Alain.</p>
1. Elections sénatoriales	<p>En vue des prochaines élections sénatoriales de septembre prochain, il a été procédé au sein du conseil municipal, à l'élection du délégué et de ses suppléants. Ont été élus, à l'unanimité, VEYSSIERE Michel, délégué titulaire, GRANIER Lucien, PAPAIX Martine, GALIN Marcel délégués suppléants.</p>
2. Filières bois.	<p>Le premier adjoint, concernant le projet de faisabilité du réseau chaleur bois initié par la précédente municipalité, adopté lors du conseil municipal du 12 Avril 2008, explique que :</p> <ul style="list-style-type: none">- Suite à la réunion demandée par les services du Conseil Général et au vu des différents éléments apportés.- Après réexamen des besoins et prise en compte notamment du projet caduc du centre balnéo-ludique Symbioform, <p>Propose d'interrompre la poursuite de cette démarche. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
3. Transport scolaire	<p>Le Maire par l'intermédiaire de son Premier Adjoint, informe le conseil municipal que la participation demandée aux familles pour le transport scolaire par le Conseil Général est de 54 € par année scolaire (tarif 2007/2008, 2008/2009) et par enfant. Pour une famille de 3 enfants et plus scolarisés en même temps seuls les 2 premiers paient, soient 108 €.</p> <p>Le Maire considère que cette situation porte atteinte aux principes républicains de gratuité et d'égalité pour l'accès à l'école publique.</p> <p>Il n'est pas en effet acceptable que sous prétexte que l'école n'existe plus dans la commune les parents soient obligés de payer pour envoyer leurs enfants là où le regroupement pédagogique a été imposé.</p> <p>Cette inégalité de traitement entre familles résidentes d'une commune où subsiste l'école et celles où elle a disparu n'encourage pas les jeunes couples à s'installer dans ces dernières, ce qui ne peut qu'aggraver le vieillissement des populations.</p> <p>Pour ces raisons et dans le cadre des compétences communales pour les enfants des écoles maternelles et primaires, le conseil municipal décide la prise en charge par le budget communal de la part des transports scolaires payés par les familles dont les enfants vont à l'école d'Ercé, à compter de la rentrée 2008.</p> <p>Ce projet est adopté à l'unanimité.</p>
4. Projet Interreg IVa	<p>Après la visite à Aulus, du Maire de Tavascan, de la réunion de travail et de coordination ayant eu lieu à Tavascan avec les autorités de la Commune de Lladorre, et des différents contacts pris, le Premier Adjoint, informe de la finalisation du projet de coopération inter-frontalier, Interreg IVa.</p> <p>Ce dossier nécessite l'accord des instances Européennes et doit être déposé conjointement avant le 30 Juin 2008 accompagné des lettres d'intentions à envoyer aux autorités françaises et aux représentants du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général de l'Ariège. Le conseil municipal mandate le Maire afin de signer les documents constituant le dossier.</p>
5. Emplois saisonniers Médiathèque.	<p>Il est proposé de reconduire les emplois saisonniers pour la tenue de la médiathèque durant les mois de Juillet et Aout 2008. Ces emplois assureront les visites du moulin et de l'église suivant un planning à déterminer. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
6. Communau	<p>Le Premier Adjoint donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 2008-7 du 26 février 2008 prise par la Communauté des Communes du Canton d'Oust concernant les compétences Enfance-Jeunesse qui stipule que les activités de caractère cantonal (Halte-garderie, CLSH cantonal, etc.) sont de la responsabilité de la Communauté des Communes, et que la création et la gestion des activités périscolaires (CLAE) sont de la compétence des municipalités concernées</p>

<p>té Communes : Compétence Enfance- Jeunesse</p> <p>7. Délibération modificative n°1</p> <p>8. Questio ns diverses</p>	<p>L'opération d'équipement n°39, frais d'études Filières bois, étant annulée, il est proposée de transférer le budget sur le poste divers équipements auquel sera affecté la dépense concernant le chapiteau.</p> <p>Les points suivants sont abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions : Déblocage de la participation de la commune pour les projets du comité des fêtes (Journée du livre, thé dansant) • Travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les toilettes du Parc, suite à la réception en présence de l'architecte et de l'artisan, les travaux de modifications sont en cours. - L'achèvement de la stèle a été effectué. Son inauguration est prévue samedi 27 septembre 2008. - La réfection des trottoirs est programmée dans les jours qui suivent. - La réfection de la passerelle au dessus de la cascade et de la cabane de la Hile de l'étang devrait être lancée rapidement. • Local Addo : Le partage du local de la gare avec les autres associations a été demandé. Il est décidé de mettre à disposition la première pièce jusqu'à fin septembre. Les modalités seront examinées avec les personnes concernées.
---	--